

L'électricité canadienne et  
**l'environnement**

---

**Investir dans un avenir durable ●  
pour l'électricité**

**Mémoire au Conseil des ministres  
de l'énergie**

Septembre 2002, Winnipeg, Manitoba  
Association canadienne de l'électricité

Renseignements: Michael Cleland, 613-230-9876  
cleland@canelect.ca



Canadian Electricity Association  
Association canadienne de l'électricité

## **Vue d'ensemble**

- I Introduction** **p. 2**  
L'un des éléments essentiels de notre prospérité et de notre sécurité économique est notre capacité de disposer d'une électricité sûre, fiable et abordable. Mais la production, le transport et la distribution de cette énergie ont des incidences sur l'environnement qui, jusqu'à un certain point, sont inévitables. Il est essentiel que les efforts en vue d'atténuer ces incidences ne compromettent pas indûment la sécurité, la fiabilité et l'abordabilité de l'électricité. C'est pourquoi la poursuite d'un avenir durable pour cette forme d'énergie exige un équilibre minutieux de plusieurs objectifs et une politique axée fondamentalement sur le bien-fondé d'une amélioration progressive continue.
- II Vers la durabilité environnementale** **p. 3**  
Il ne fait pas de doute que le réseau électrique canadien progresse de manière importante vers un avenir durable. Nous enregistrons des gains constants au chapitre de l'efficacité de l'utilisation de l'électricité, notre performance au chapitre des émissions atmosphériques s'améliore et les impacts sur les habitats et les collectivités locales sont en constant déclin. Les nouvelles technologies nous promettent des gains encore plus importants et rapides.
- III Initiatives de l'industrie en vue d'accélérer le progrès** **p. 7**  
L'industrie canadienne de l'électricité travaille de concert avec les gouvernements et les collectivités en vue d'accélérer les progrès. Ses initiatives portent sur tout l'éventail d'enjeux environnementaux et témoignent des possibilités de partenariats et de collaboration.
- IV Prochaines étapes : investir dans un avenir durable pour l'électricité** **p. 8**  
Nos progrès, en particulier si nous comptons les accélérer, dépendent d'un facteur essentiel, soit notre capacité d'attirer les investissements; or, cette capacité peut être compromise par des attentes irréalistes touchant le rythme du changement, des coûts et des risques réglementaires inutiles, un traitement fiscal dépassé et des politiques fondées sur la coercition plutôt que sur la concertation. Tous ces facteurs ont pour effet de ralentir le progrès et d'étouffer l'innovation.
- V Conclusion : un nouveau contrat pour un avenir durable** **p.10**  
La voie la plus efficace et la plus rapide vers un avenir durable pour l'électricité doit par conséquent résider dans l'établissement d'un nouveau contrat entre l'industrie et le gouvernement. L'Association canadienne de l'électricité demande aux gouvernements de s'engager avec l'industrie dans un dialogue en vue d'élaborer ce contrat.

## I Introduction

L'électricité est l'un des fondements de l'économie moderne et représente environ le tiers de toute l'utilisation d'énergie non liée aux transports. C'est une forme d'énergie propre et souple à son point d'utilisation; ce qui est le plus important, toutefois, c'est qu'elle n'a aucun substitut pour la majorité de ses applications. Les conséquences de dérèglements comme ceux provoqués par les récents événements de la Californie ou la crise du verglas de 1998 en Ontario et au Québec démontrent éloquentement à quel point nous sommes dépendants d'une alimentation en électricité fiable.

Dans l'avenir, l'économie est susceptible de dépendre encore davantage de cette forme d'énergie. Même si la part que représente l'électricité dans les utilisations finales de l'énergie s'est stabilisée depuis une décennie, ce sont les nouveaux domaines de l'activité économique – l'économie de services – qui sont le plus dépendants du réseau interconnecté, de sa fiabilité et, de plus en plus, de la qualité de l'onde électrique. Certaines perspectives à long terme touchant un avenir énergétique propre laissent entrevoir une dépendance beaucoup plus grande à l'égard de l'électricité dans les applications industrielles et, ce qui est le plus important, dans les transports, où elle constituerait l'assise de l'économie de l'hydrogène.

Toutefois, la production, le transport et la livraison de l'électricité posent des défis à la société, dont l'un des plus importants est d'assurer la durabilité à long terme de cette forme d'énergie.

Des progrès importants ont été réalisés quant à la gestion des conséquences à long terme de la production, du transport et de la distribution de l'électricité. Cependant, certaines de ces conséquences sont liées à la nature même des réseaux d'électricité, notamment à des facteurs comme la disponibilité et l'envergure des ressources, l'étendue et l'interconnectivité. Certaines technologies comme l'hydroélectricité et le nucléaire, qui représentent la plus grande

partie du bilan de production actuel du Canada, sont à toutes fins utiles exemptes d'émissions atmosphériques. Il en est qui offrent également la possibilité de limiter le plus possible la production de déchets dangereux. Mais, pour le moment du moins, aucune technologie destinée à combler les exigences de la société au chapitre de la quantité et des moyens ne peut être déployée sans avoir un certain impact sur le sol, l'eau, l'air, les habitats et les collectivités locales.

Compte tenu de ces faits, il est vital que toute démarche visant la durabilité de l'environnement soit également fondée sur les autres caractéristiques essentielles recherchées par la société canadienne à l'égard de son réseau électrique : la fiabilité et l'abordabilité. Depuis plusieurs années, les Canadiens peuvent compter sur certaines caractéristiques qui sont indispensables à toute vision économiquement, socialement et politiquement durable de l'avenir. Des démarches de gestion de l'environnement qui compromettraient ces caractéristiques – et qui ne tiendraient pas compte des réalités commerciales et technologiques et privilégieraient une rapidité de changement que ne justifieraient pas les besoins environnementaux ou qui seraient fondées sur des jugements idéologiques à l'égard de certaines sources d'énergie et de certaines technologies – risqueraient d'engendrer des conflits inutiles et de ralentir le progrès environnemental.

En outre, le fait que la plupart des technologies comportent des limites au plan géographique complique encore davantage l'équation, de sorte que les choix optimaux varient souvent d'un lieu à l'autre. Différentes technologies contribuent à différents degrés à assurer la disponibilité et la fiabilité de l'électricité, à offrir le potentiel d'être déployée de manière décentralisée et à répondre aux besoins d'interconnexions et d'échanges avec les autres réseaux d'énergie.

C'est pourquoi le défi que nous devons relever en ce qui concerne la gestion de la

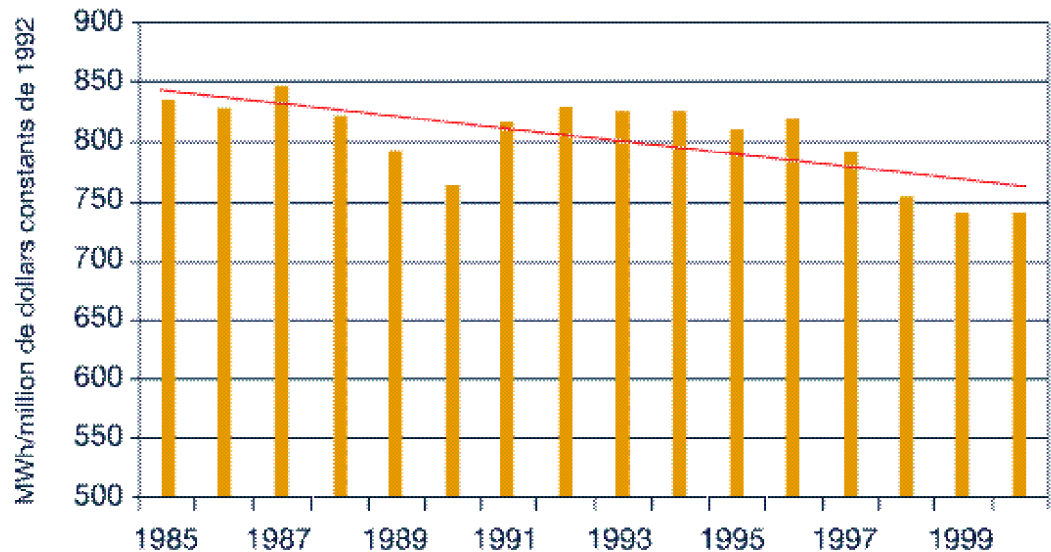


durabilité environnementale consiste à assurer l'équilibre des objectifs et caractéristiques multiples. Dans ce contexte, la question fondamentale au chapitre de la politique est de déterminer les modèles de gestion qui pourront le mieux nous permettre d'atteindre les résultats nécessaires.

## II Vers la durabilité environnementale

Il est manifeste que nous nous acheminons progressivement vers une économie de l'électricité plus écologiquement viable. Reste à déterminer dans quels domaines, de quelle manière et dans quelle mesure

### Consommation d'électricité du Canada par unité de PIB, de 1980 à 2000



Source : *A Bird's-Eye View of Electricity Supply and Demand to 2020 (GCSI), Juillet 2001*

nous pouvons accélérer cette progression, qui est néanmoins démontrable.

#### Croissance de la demande et efficacité

Entre 1985 et 2000, la consommation d'électricité par unité de PIB a baissé de 840 MWh par million de dollars de 1992 à 740 MWh par million de dollars de 1992. Cette réduction de l'intensité de la consommation électrique par rapport à la croissance de l'activité économique indique que nous sommes sur la bonne voie.

Un certain nombre de facteurs sont en présence. Les changements technologiques et la réaction des marchés à ces change-

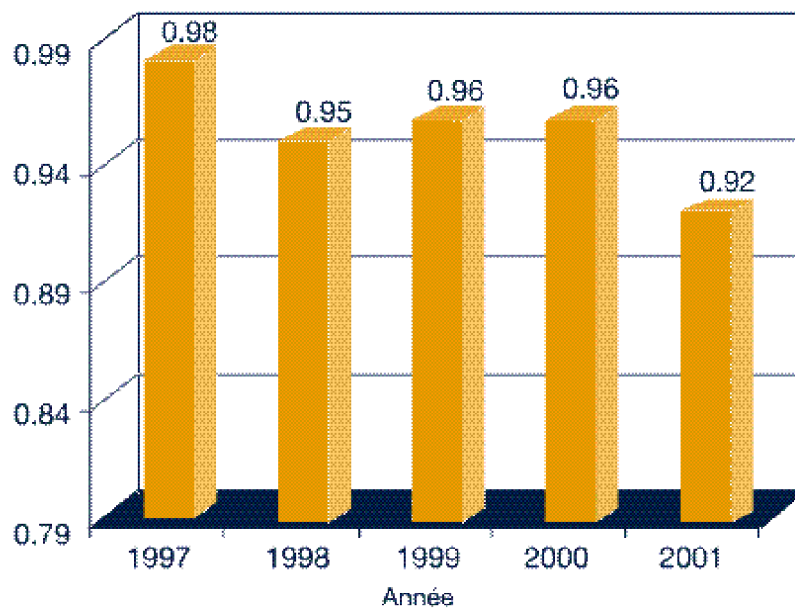
ments contribuent à améliorer constamment l'efficacité des bâtiments, des équipements et des appareils utilisés dans les procédés industriels. Les programmes d'efficacité énergétique gouvernementaux, les mesures de gestion de la demande des entreprises d'électricité et les programmes d'efficacité énergétique mis en œuvre par la clientèle semblent aussi avoir contribué de façon importante à ces gains.

#### Changements climatiques

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté considérablement et continuent d'augmenter, mais un examen des facteurs qui sous-tendent cette progression nous



## Émissions brutes de CO<sub>2</sub> par unité de production fossile nette (kg/kWh)



Source : Rapport sur le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement 2001.

permet d'être optimistes. Le plus important facteur ayant entraîné une augmentation des émissions dans les années 1990 fut la fermeture temporaire de réacteurs nucléaires en Ontario en 1997 et l'augmentation subséquente de la production axée sur les combustibles fossiles en vue de répondre à la demande. La remise en service de ces réacteurs et le prolongement possible de leur durée de vie au cours de la prochaine décennie contribueront de manière importante à la production d'électricité sans GES en Ontario. Compte tenu du potentiel important d'augmentation de la puissance hydroélectrique dans certaines provinces, cela signifie qu'une plus grande part de la production canadienne d'électricité aura un facteur d'émissions presque nul.

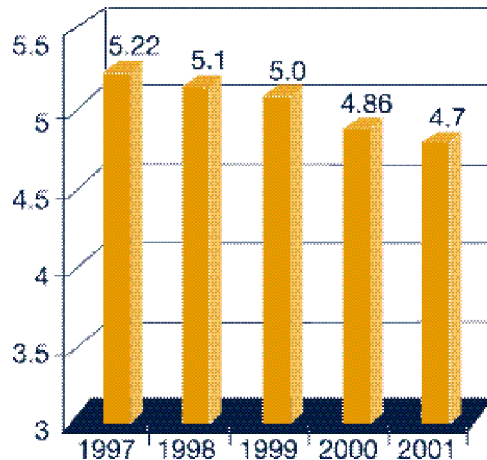
En ce qui concerne l'élément combustibles fossiles de l'industrie, les émissions par unité de production, matérielles et nettes de compensations, sont en déclin. Ce fait est attribuable à la présence d'une proportion accrue d'installations au gaz naturel, à une

plus grande efficacité et à des investissements importants dans les compensations. Des gains beaucoup plus élevés sont envisageables à plus long terme en raison de l'implantation de nouvelles technologies de charbon épuré, notamment la séquestration des CO<sub>2</sub>. En Saskatchewan, par exemple, un projet-pilote est en cours qui vise la captation des émissions de CO<sub>2</sub> de la centrale de Boundary Dam; un autre a pour objet d'évaluer les possibilités de séquestration dans des formations géologiques des CO<sub>2</sub> utilisés dans la récupération améliorée du pétrole.

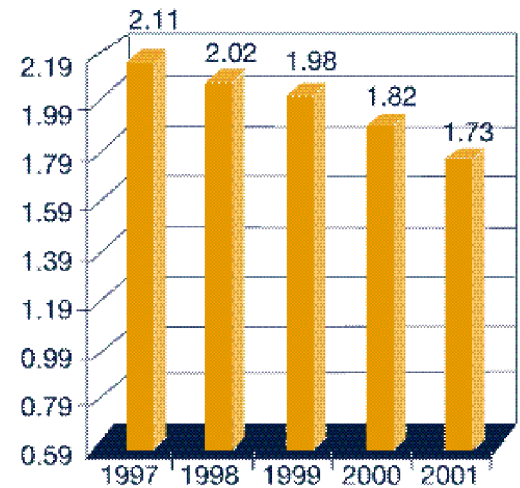
Les progrès réels ne correspondent pas toujours aux chiffres avancés dans les négociations internationales. Selon le calendrier de Kyoto, nous assisterons, non pas à un déclin, mais à une augmentation des émissions produites par l'industrie de l'électricité par rapport aux niveaux de 1990. Ce qui importe toutefois de souligner, c'est qu'il est possible d'envisager un abaissement des émissions de GES



### Masse d'émissions de SO<sub>2</sub> par unité de production fossile nette (g/kWh)



### Masse d'émissions de NO<sub>x</sub> par unité de production fossile nette (g/kWh)



Source : Rapport sur le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement 2001.

associées à l'électricité canadienne à un niveau très faible au cours de la prochaine décennie et au-delà à condition de pouvoir compter sur les politiques nécessaires pour favoriser des efforts d'investissement orientés vers des solutions réelles.

### Émissions atmosphériques

L'adoption de technologies destinées à améliorer la combustion et la préparation des combustibles ainsi qu'à limiter les émissions de même que la part accrue du gaz naturel dans l'ensemble des sources d'énergie utilisées contribue à améliorer la performance de l'industrie en ce qui concerne les autres émissions atmosphériques. Ces efforts se sont traduits par une diminution des taux d'émissions de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) par unité de puissance produite dans le secteur de l'électricité. Compte tenu du fait que des technologies améliorées de mesure et de contrôle sont constamment déployées, on peut s'attendre à des résultats semblables dans le cas des particules et du mercure, deux autres polluants clés produits par ce secteur.

À terme, les effets de la mise en œuvre des nouvelles technologies entraîneront d'autres diminutions des taux d'émissions et, éventuellement, une baisse graduelle de l'ensemble des émissions. En Ontario, la modernisation des groupes de la centrale de Nanticoke par l'implantation de la technologie de la réduction sélective catalytique (SCR) permettra à Ontario Power Generation de se conformer largement à l'annexe sur l'ozone de l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air et fera que ces groupes seront parmi les groupes au charbon les plus propres en Amérique du Nord. En Alberta, l'expansion de la centrale de Genesee se traduira par l'utilisation d'une technologie de combustion supercritique plus efficace, de brûleurs à faible taux d'émissions de NO<sub>x</sub>, de la désulfuration des gaz de combustion et de dépoussiéreurs à sacs filtrants destinés à contenir les particules; il en résultera une amélioration globale considérable par rapport aux groupes déjà en place.

### Matières dangereuses

Au cours de la dernière décennie, la gestion efficace des matières et déchets



dangereux est devenue la norme pour les entreprises d'électricité. Jusqu'au début des années 1980, les biphényles polychlorés (BPC) ont constitué le fluide isolant d'usage courant de l'équipement électrique. Même si cette pratique a été abolie, une quantité importante d'équipement contenant des BPC est encore en service. Les entreprises d'électricité mettent en œuvre un vigoureux programme d'élimination des BPC depuis un certain nombre d'années, qu'ils poursuivront jusqu'à l'élimination complète de ces matières. De même, le secteur de l'électricité se penche sur les enjeux associés à la gestion des poteaux de ligne faits de bois traité. Le secteur a d'ailleurs joué un rôle de chef de file dans le cadre du Processus des options stratégique (POS) sur les produits de préservation du bois d'Environnement Canada. L'application des recommandations de ce POS fera en sorte que le bois traité sera utilisé, entreposé et éliminé dans le respect de l'environnement.

Les déchets hautement radioactifs des réacteurs nucléaires constituent l'un des enjeux les plus urgents au chapitre des déchets dangereux. Malgré l'efficacité et la sécurité à court terme du stockage sur place, l'industrie sait que la viabilité de l'avenir du nucléaire repose sur une solution à long terme. À la suite de l'adoption de la Loi sur la gestion des déchets nucléaires, l'industrie de l'énergie nucléaire peut désormais s'orienter vers une solution permanente qui répondra aux besoins des Canadiens et créera les conditions nécessaires à l'émergence possible d'une nouvelle énergie nucléaire.

### **Les impacts sur les habitats**

La réduction des impacts sur les habitats, en particulier les habitats aquatiques, occupe une place centrale dans les activités de tous les producteurs, mais surtout les producteurs d'hydroélectricité. La gestion des habitats du poisson constitue un élément essentiel de la construction et de l'exploitation des installations hydroélectriques. Les régimes d'écoulement sont étroitement régulés afin que les habitats ne soient pas submergés ni exposés. Les entreprises

d'électricité gèrent des écloséries afin de favoriser l'expansion des pêches. Les grilles d'entrée sont étroitement surveillées afin de protéger les jeunes poissons. Des programmes de planification de l'utilisation de l'eau sont en voie d'élaboration dans plusieurs territoires et les initiatives de recherche conjointe mettant en présence les gouvernements et l'industrie continuent d'évoluer.

La gestion des habitats concerne également les producteurs d'énergie thermique. À des centrales au charbon, en Alberta et en Saskatchewan, les sites miniers adjacents sont toujours remis en état après leur exploitation de sorte que le potentiel agricole des sols est au moins aussi bon qu'avant. Dans certaines provinces, les agriculteurs déplacés ont le droit inaliénable de préférence à l'égard de ces sols lorsqu'ils sont libérés.

### **Diversité technologique**

La technologie est de plus en plus diversifiée et cette tendance s'accélère. Le Canada n'a pas une industrie éolienne très développée par rapport à d'autres pays mais celle-ci est en croissance. La puissance éolienne installée du pays est en effet d'à peine 200 MW, mais la réaction à l'incitatif à la production éolienne récemment annoncé par le gouvernement fédéral laisse croire qu'elle pourrait augmenter radicalement au cours des prochaines années. La présence croissante de producteurs indépendants et les initiatives des entreprises d'électricité établies permettent par ailleurs l'implantation d'installations de cogénération à la biomasse et au gaz naturel.

### **Engagement à l'égard de la collectivité**

Enfin, un engagement important à l'égard de la collectivité est essentiel pour assurer un avenir durable et constitue de plus en plus une voie incontournable. Manitoba Hydro et Hydro-Québec ont signé des ententes avec les collectivités autochtones pour l'établissement de partenariats en vue de favoriser l'aménagement de nouvelles installations hydroélectriques. Ontario



Power Generation s'est engagée dans un dialogue intense avec la population de Pickering pour obtenir son appui dans le cadre du programme de redémarrage de ses installations nucléaires.

### **III Initiatives de l'industrie en vue d'accélérer le progrès**

Les membres de l'ACÉ reconnaissent que, malgré les progrès enregistrés jusqu'à maintenant, les collectivités touchées par leurs activités et les gouvernements qui les représentent continueront d'exiger des standards plus élevés. Il croient que la clé de l'accélération du progrès est la réalisation de gains continus et graduels et que l'industrie doit prendre des mesures positives en partenariat avec d'autres intervenants pour faire en sorte que ces gains se concrétisent dans un avenir proche.

Toutes les activités environnementales des membres de l'Association sont inscrites dans le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement (ERE); la participation à ce programme constitue d'ailleurs une condition d'adhésion des entreprises d'électricité à l'ACÉ. Le Programme ERE est implanté depuis déjà cinq ans et l'industrie est sur le point d'en atteindre le premier grand jalon, soit la mise en place par tous les membres de systèmes de gestion de l'environnement conformes à la norme ISO 14001. Des modes de gestion et de mesure systématiques et transparents constituent l'assise sur laquelle doit reposer leur action et sont déjà pleinement établis parmi les membres de l'ACÉ. Nous vous présentons quelques-unes des mesures clés amorcées par l'industrie.

#### **Changements climatiques**

Il y a un peu plus de deux ans, les membres de l'Association canadienne de l'électricité devenaient le seul secteur au Canada à mettre de l'avant une proposition précise en vue de l'élaboration d'engagements obligatoires en vue de réduire la croissance des émissions nettes de gaz à effet de serre. Cette proposition, qui bénéficie de l'appui

vigoureux de la grande majorité des membres de l'ACÉ, fait encore l'objet de discussions avec les gouvernements. Elle imposerait des obligations fondées sur une norme de performance s'appliquant aux installations de production déjà en place au moment où elles atteindraient leur quarantième année de vie utile ainsi que toutes les nouvelles installations après 2008. Elle ne serait pas conforme aux objectifs de réduction de Kyoto, mais elle permettrait de réaliser des réductions qui tiendraient compte de toutes les réalités de fonctionnement des entreprises et elle permettrait de disposer d'un cadre réaliste en vue de la réalisation de la vision à long terme d'un avenir qui se caractériserait par des taux d'émissions de GES très faibles. TransAlta, par exemple, s'est fixé un objectif d'élimination complète des émissions résultant de ses activités au Canada d'ici 2024.

#### **Mercure**

Au chapitre des émissions atmosphériques, l'enjeu le plus difficile est celui des émissions de mercure produites par les centrales au charbon. Les membres de l'ACÉ reconnaissent clairement que ces émissions doivent être réduites de façon constante, mais, pour le moment, elles ne disposent même pas de la technologie pour mesurer avec exactitude et encore moins pour capter ces émissions. C'est pourquoi les membres de l'Association ont lancé un programme volontaire élargi d'amélioration de la mesure et de la limitation du mercure afin d'établir des données précises et largement diffusées essentielles à l'établissement et à la mise en œuvre d'un standard sur le mercure au Canada. Le programme est par ailleurs complété par des programmes relatifs à des compensations comme celui d'Ontario Power Generation et par des initiatives de recherche à long terme sur des technologies de charbon épuré financées par la Canadian Clean Power Coalition. L'ACÉ compte réaliser son programme sur le mercure en collaboration avec le Conseil canadien des ministres de l'environnement et souhaite mettre au point un accord de coopération avec le CCME à cet effet.



## Habitat du poisson

En juillet de cette année, l'ACÉ devenait la première association à signer un protocole d'entente avec le ministère des Pêches et Océans. S'appuyant sur des initiatives de coopération entre le ministère et l'ACÉ entourant divers projets au cours des dernières années, ce PE établit une stratégie concertée en vue d'une coopération continue, y compris un engagement à élaborer un cadre de vérification de la conformité visant une application plus claire et plus cohérente de la Loi sur les pêches, la poursuite de la collaboration entourant les projets de recherche, d'éducation et de formation, des initiatives d'intendance et un dialogue de haut niveau étroit. L'ACÉ croit que ce type d'initiative est de nature à démontrer la nécessité d'améliorer l'efficacité des processus de réglementation et que ce problème peut faire l'objet de mesures pratiques et graduelles bien orientées.

## Efficacité énergétique

L'ACÉ et ses membres sont engagés dans un processus dynamique, de concert avec le gouvernement, en vue de mettre au point des démarches pratiques en matière d'efficacité énergétique. Deux initiatives ont été lancées récemment qui auront d'importantes répercussions au chapitre de l'efficacité énergétique. En collaboration avec Ressources naturelles Canada, l'ACÉ dirige la Coalition canadienne de l'énergie géothermique, dont le mandat est d'accélérer l'implantation des thermopompes géothermiques au Canada. Par ailleurs, le programme sur la précision du comptage électrique (EMAP), une initiative menée conjointement avec Industrie Canada, vise à accélérer l'offre de compteurs électroniques sur le marché canadien, ce qui favorisera l'établissement d'une assise essentielle en vue d'une gestion efficace de l'énergie sur le marché de la consommation.

Un sondage réalisé récemment par l'ACÉ en partenariat avec l'Office de l'efficacité énergétique de RNCAN sur les programmes d'efficacité énergétique en voie de mise en

œuvre au sein de l'industrie canadienne de l'électricité révèle que des initiatives importantes sont en cours et qu'il serait possible de faire encore beaucoup plus si on pouvait compter sur un cadre stratégique et des structures incitatives adéquates.

## IV Prochaines étapes : investir dans un avenir durable pour l'électricité

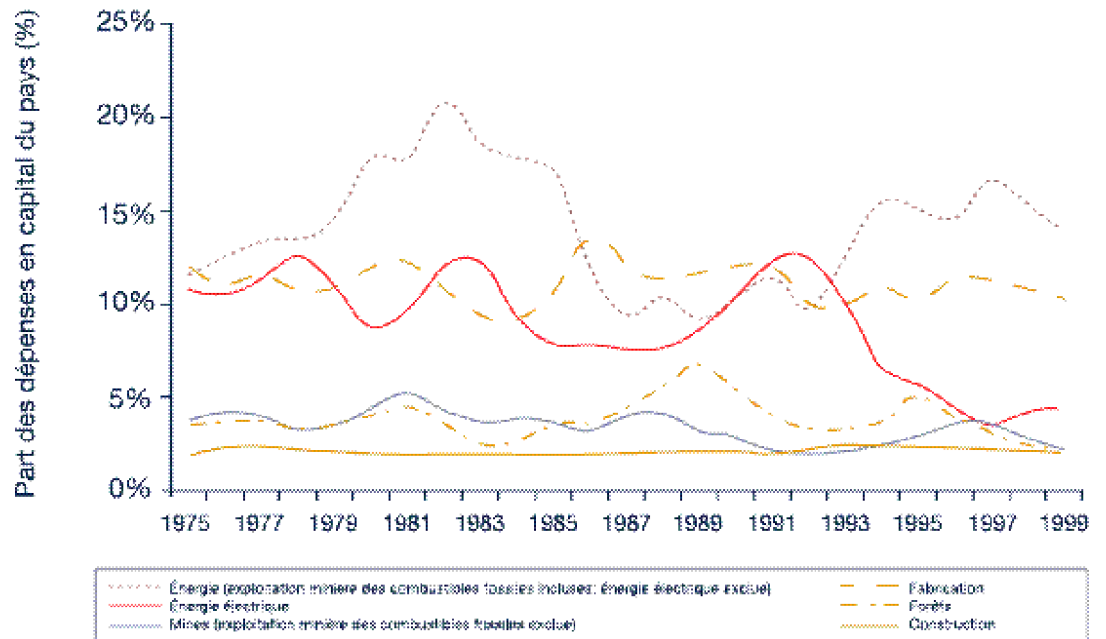
La priorité numéro un de l'industrie de l'électricité est de fournir une électricité abordable, sûre et fiable aux Canadiens. À cette fin, l'industrie doit répondre aux attentes de plusieurs intervenants : investisseurs, employés, clients, gouvernements, collectivités et défenseurs de l'intérêt public. Ces attentes comprennent une performance environnementale solide et en constante amélioration.

Pour répondre à ces multiples attentes, il est essentiel de créer les conditions propices au type approprié d'investissement : aménager les installations nécessaires pour répondre à la croissance de la demande, continuer d'améliorer notre performance dans tous les aspects de nos activités et mettre au point les technologies qui constitueront le fondement de l'avenir.

Au cours des vingt dernières années, les investissements dans le secteur de l'électricité se sont élevés en moyenne à 7,3 milliards de dollars par an (en dollars courants), soit 7,3 % de tous les investissements en capital au Canada durant cette période. Vers le milieu des années 1990, les investissements dans ce secteur ont décliné en raison de la surcapacité enregistrée au début de cette décennie; les dépenses en immobilisations ont cependant amorcé une remontée récemment. Même s'ils ont recommencé à augmenter, il est loin d'être assuré qu'ils sont suffisants. Les conditions du marché et la tourmente réglementaire actuelles combinées à des pressions environnementales importantes et souvent inconciliables ainsi que la nécessité de disposer de capitaux à long terme " patients " représentent un défi de taille.



## Contribution du secteur au total des dépenses en capital du Canada



Source: ECONBASE, Ressources naturelles Canada, 2000. (industries des services et de l'agriculture non comprises dans le graphique)

L'investissement exige des entreprises solides qui doivent composer avec le risque et produire des rendements acceptables pour les marchés financiers. Plusieurs facteurs ont des incidences sur le risque et les niveaux de rendement :

- les conditions du marché, y compris l'accès aux marchés présentant des marges importantes de profits et les risques entourant les prix et l'offre de combustible;
- pour les segments réglementés, des structures et processus favorisant des taux de rendement;
- les dispositions fiscales;
- les coûts liés aux mesures de contrôle, à l'atténuation, aux correctifs et à l'indemnisation de la collectivité;
- les délais, y compris le temps nécessaire pour obtenir les approbations environnementales;

- les risques liés à la réglementation, y compris les possibilités que les projets soient reportés ou suspendus pour des motifs imprévus et souvent arbitraires.

Bon nombre de ces facteurs ont un lien direct avec l'enjeu de la gestion de l'environnement. L'ACÉ et ses membres croient qu'il est possible d'atténuer leurs effets négatifs sur l'investissement sans compromettre l'amélioration de l'environnement – à condition que toutes les parties aient des attentes raisonnables et une vision commune de la meilleure façon d'aller de l'avant. En termes plus précis, l'Association espère que le gouvernement assurera la gestion des enjeux environnementaux de la manière suivante :

- **Changements climatiques.** Mettre en place maintenant les conditions stratégiques qui permettront d'investir à long terme dans un avenir où les émissions de GES seront faibles tout en minimisant



les perturbations économiques et les déséquilibres régionaux.

- **Autres émissions atmosphériques.** Concevoir des démarches adaptées aux caractéristiques régionales, y compris aux conditions environnementales en vigueur, aux conditions du marché et à une évaluation claire des moyens les plus économiques de tirer des avantages réels pour la santé.
- **Habitats et espèces.** Tenir compte du rapport coût-efficacité, des coûts et avantages proportionnels et des possibilités d'atténuation dans l'évaluation des projets et la régularisation des opérations.
- **Matières et déchets dangereux.** Collaborer étroitement avec l'industrie afin de déterminer des démarches économiques axées sur le risque et d'établir des partenariats et des accords volontaires.
- **Fiscalité.** Améliorer les déductions pour amortissement (DPA) de manière à tenir compte de la durée de vie économique véritable des actifs et des conditions concurrentielles et à faire progresser l'objectif économique d'accélérer le renouvellement des installations.
- **Technologies de production de remplacement, y compris les énergies nouvelles renouvelables.** Créer des conditions de marché favorisant le maximum de possibilités d'accès. Moderniser les taux incitatifs de la catégorie 43.1 de manière à inclure une gamme plus large d'options nouvelles conçues en fonction du rendement plutôt qu'en fonction de choix technologiques arbitraires. Éviter le plus possible les démarches politiques et réglementaires qui sont de nature à fausser le marché ou à le paralyser.
- **Efficacité énergétique.** Rechercher des possibilités d'établir des partenariats avec l'industrie pour la mise au point de programmes d'efficacité et continuer de travailler de concert avec elle en vue de mettre au point des normes touchant le matériel et les équipements à haut rendement énergétique.

- **Développement énergétique.** Placer les technologies énergétiques et environnementales à un rang plus élevé dans la liste des priorités stratégiques et collaborer avec l'industrie et les intervenants en vue de déterminer les avenues prometteuses en matière d'investissement.
- **Information relative à la performance environnementale.** Faire en sorte d'établir une information environnementale meilleure et plus systématique. Voir à évaluer systématiquement et scientifiquement la supériorité écologique de diverses options; s'assurer que cette information est facilement accessible aux décideurs et aux consommateurs et est prise en compte dans le cadre des processus d'évaluation environnementale.

## V Conclusion : un nouveau contrat pour un avenir durable

À long terme, l'ACÉ croit qu'il est essentiel que l'industrie et le gouvernement trouvent de nouveaux moyens de se concerter. Plus souvent qu'il n'est nécessaire, ces deux interlocuteurs s'opposent quant à leurs objectifs à court terme même si leurs objectifs à plus long terme sont pour l'essentiel compatibles. Nous devons établir un meilleur dialogue en vue de forger un nouveau contrat. Pour enclencher le processus, nous avançons quelques concepts à l'appui de ce contrat.

- La durabilité environnementale n'est qu'une partie de l'équation de la durabilité; à chaque étape d'une décision, il est essentiel de tenir compte de toute la gamme de ramifications économiques et sociales.
- L'investissement se produit dans un contexte de réalités commerciales et techniques; c'est pourquoi, même si l'industrie doit s'adapter aux impératifs environnementaux, les règles environnementales doivent être conçues de manière à tenir compte des autres réalités.
- Une politique environnementale efficace doit tenir compte à la fois de la géogra-



phie environnementale et économique pertinente.

- Toute transformation fondamentale visée exigera un investissement social d'envergure dans des technologies qui ne seront amorties qu'après plusieurs décennies.
- Des progrès environnementaux doivent être accomplis dans des délais courts; les reports inutiles et l'incertitude ralentissent le progrès environnemental et économique.
- La diversité des technologies et des sources d'énergie crée des choix environnementaux et économiques, ce qui permet aux décisionnaires de disposer des outils pour gérer les risques sur ces deux plans.
- L'engagement de l'industrie et du gouvernement doit reposer sur une compréhension partagée, sur un engagement

à assurer une gestion des enjeux à un niveau stratégique et sur un engagement à partager de manière opportune et responsable l'information essentielle – et à l'utiliser.

Les entreprises membres de l'Association canadienne de l'électricité prennent des mesures en vue de faire avancer l'industrie canadienne de l'électricité sur le chemin de la durabilité environnementale. Nous collaborons avec plusieurs ministères et organismes de tous les gouvernements en vue d'accélérer le progrès et nous espérons que les ministres de l'énergie travailleront avec nous et leurs collègues du gouvernement en vue d'établir le nouveau contrat à l'appui de ces efforts.

On pourra trouver toutes les références utilisées pour la production de ce document sur le site Web de l'Association canadienne de l'électricité au [www.canelect.ca](http://www.canelect.ca). Les sources utilisées pour tous les tableaux sont les suivantes :

- Rapport sur le Programme d'engagement et de responsabilité en environnement, 2001.
- " A Bird's Eye-View of Electricity Supply and Demand to 2020 ", Global Change Strategies Inc., juillet 2000.
- Ressources naturelles Canada, ECONOBASE, 2000

